

Adresse du département de Seine-et-Marne, qui annonce à la Convention sa réorganisation dont le premier acte est celui de renouveler son serment de défendre la patrie, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du département de Seine-et-Marne, qui annonce à la Convention sa réorganisation dont le premier acte est celui de renouveler son serment de défendre la patrie, en annexe de la séance du 6 germinal an II (26 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 418;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20629_t1_0418_0000_1

Fichier pdf généré le 23/01/2023

b

[Le départ¹ de Seine-et-Marne, à la Conv.; Melun, 1^{re} germ. II] (1).

« Citoyens représentants,

Les membres de l'administration du département de Seine-et-Marne, réorganisés en vertu de la loi révolutionnaire, viennent d'être installés. Leur premier acte est de vouer anathème à tous les traîtres, les conspirateurs, les infâmes corrupteurs de l'esprit public, et à la faction liberticide fomentée par l'étranger, pour écraser la liberté et faire rétrograder la Révolution.

Citoyens représentants, nous avons frémi des dangers que la République et ses plus zélés défenseurs viennent de courir, et nous avons frissonné d'horreur au récit des moyens atroces employés pour porter le coup le plus funeste à la Liberté. Mais au même instant nous avons été rassurés par l'énergie que vous avez déployée, et la massue colossale dont s'est saisi la Montagne formidable, pour anéantir d'un seul coup les factieux, les indulgens, les êtres vils et stipendiés que la faction scélérate nourrissait jusque dans votre sein.

Ce nouveau bienfait envers la Patrie, la Liberté, l'humanité entière, nous impose une grande reconnaissance et une grande étendue de devoirs. Ce serait trop peu pour nous de ne faire qu'applaudir au gouvernement révolutionnaire, et aux décrets libérateurs émanés de votre sagesse depuis le 14 frimaire; nous devons encore nous identifier avec vous dans les mesures de vigueur dont vous vous occupez sans relâche. Attentifs à nous renfermer dans le cercle de nos fonctions administratives, nous remplirons, comme citoyen, l'obligation sévère de surveiller tous les traîtres, de manière à ce qu'il n'en échappe aucun à la vengeance nationale. Nous le jurons et nous paierons à la Patrie le tribut d'efforts, qu'elle a droit d'attendre de nous.

Vous, Citoyens représentants, restez fermes à votre poste. Les dangers de la Patrie, ou plutôt sa gloire et l'affermissement de la République, vous en font un devoir sacré. Guerre aux tyrans, paix aux chaumières, périssent tous les traîtres. Vive la République!

VAMERON (présid.), DUPORTAIL, MILLOT, PAULMIER, MARQUIS, BOUCHER, RATAUD, BOUCHER (v.-présid.).

c

[Le district d'Amiens, à la Convention. Amiens, 2 germ. II] (2).

« Quand les brigands de la Vendée se flattaient de ressusciter, ne disaient-ils pas en d'autres termes que d'infâmes complots, événements en naissant, se renouvelleraient à longs intervalles et qu'un nouveau Deucalion repeuplerait les champs de la conspiration. Aux cris d'indignation qui s'élèvent de toutes parts, au mouvement simultané qui entraîne les vrais enfants de la Patrie, nous brandissons aussi

le glaive national. Sainte Montagne, si nos bras sont armés de piques pour te défendre, nos cœurs en sont des palissades que les traîtres ne sauraient franchir.

Ainsi notre adhésion aux grandes mesures de sûreté que la Convention a déjà prises est trop fortement caractérisée contre les coupables pour ajourner leur supplice. Plus de pitié; les tyrans sont des monstres et les conspirateurs sont des fauves dont l'humanité ne veut plus retarder la destruction.

Mais quand la vengeance pétile en vos mains, l'allégresse s'épanouit sur nos lèvres. Grâces immortelles soient rendues à la Convention. Achevez, intrépides Montagnards, le grand œuvre des Républicains. Restez au poste où la raison vous appelle; l'Europe coalisée vous y redoutera, et le jour n'est pas loin où le globe entier vous y félicitera. S. et F. »

MALAFOSSE, HULIN (v.-présid.), MAGNIER (présid.), BRON, MAILLART, DIEUDONNÉ, DUROSSELLE, PROPHETTE, NÉE, LE COULD, DUMÉREL (secrét. général).

d

[L'agent nat. du distr. de Clermont-Oise, à la Conv.; Clermont, 28 vent. II] (1).

« Citoyen président,

J'arrive de parcourir une partie des communes dont l'épuration populaire m'est confiée par le représentant Dumont, et la première nouvelle qui frappe nos oreilles, est celle d'un complot horrible, d'un projet infâme dont le coupable et criminel but était de dissoudre et d'exterminer même la plus saine portion des braves Montagnards, de nos sages Législateurs, pour nous redonner ensuite un tyran sous la force duquel nous aurions tous péri. Je désavoue de toute mon âme, et ma vie garantit glorieusement ce désaveu, ce projet aussi infernal que l'âme de ceux qui l'ont conçu est noire, et j'offre la même garantie pour la totalité des citoyens de ce district. Tous sont pénétrés des mêmes sentiments, et l'administration du district auprès duquel je suis l'agent, périra plutôt que de concevoir et de souffrir le plus léger soupçon qui tende à nous remettre dans les anciens fers que la Convention a su briser par sa réunion et par la force de ses lumières. »

MAYOUT.

e

[Les administr. du distr. de Corbeil, à la Conv.; Corbeil, 2 germ. II] (2).

« Elle est donc découverte cette horrible conspiration qui devoit nous replonger dans l'esclavage et relever sur les cadavres sanglants des patriotes un trône à la tyrannie. Grâces immortelles soient rendues à l'énergie de ceux dont la pénétration nous a sauvé du carnage. Et toi, fulminante Montagne, reçois l'hommage de la reconnaissance de tes concitoyens composant le district de Corbeil. Le

(1) C 298, pl. 1034, p. 20.

(2) C 298, pl. 1034, p. 25.

(1) C. 298, pl. 1034, p. 47.

(2) C. 298, pl. 1034, p. 34.